



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

GRAND CORMORAN COMPTE-RENDU DE PRÉLÈVEMENT

Saison 20..... / 20.....

Nom du détenteur de l'autorisation :

Nom et prénom du tireur :

Date arrêté d'autorisation :

Date	Commune(s)	Cours d'eau ou Plan d'eau	Nombre prélevé	Justificatifs (Partie réservée à l'administration)
				<input type="checkbox"/>

JUSTIFICATION DES TIRS

Pour chaque tir effectué, un témoignage les justifiant est exigé (nombre d'oiseaux observés, dégâts constatés). Ce dernier devra être accompagné de photos (cf. imprimé de "Justification des tirs"). En l'absence de tels justificatifs, aucune autorisation ne sera délivrée pour les prochaines saisons.

A, le
Signature

Nota Bene : Cet imprimé correctement rempli doit être adressé par courrier à la direction départementale des territoires, 17 bd Joseph Vallier 38040 Grenoble cedex 9 ou par mail à ddt.cormoran@isere.gouv.fr dès le 1^{er} mars et avant le 31 mai, que le tireur autorisé ait ou non prélevé des oiseaux (adresser si besoin plusieurs pages en les numérotant).